

Commune de SAINT-VICTOR

Séance du 1^{er} avril 2023

Le samedi premier avril deux mil vingt-trois à neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Présents : Alain MESBAH-SAVEL, Agnès ORÈVE, Sylvain BOSC, Fabienne FROMENTOUX, André VICTOURON, Bernard MINODIER, Patrick MARGAND, Catherine GAUTHIER, Daniel SAPET, Jean-Marc COULAUD, Bernard MAGNOULOUX.

Absents :

Axel CABLÉ pouvoir à Agnès ORÈVE ; Jessica MOTTIN ; Tanguy ANTRESSANGLE

Objet : *Subventions aux associations pour l'année 2023.*

Vu le budget prévisionnel 2023,
Monsieur Patrick MARGAND a été désigné comme secrétaire de séance.

En tant que Président de l'association Chantelermuze, Monsieur Bernard MAGNOULOUX ne votera pas cette délibération.

Après en avoir délibéré à 11 voix pour, le conseil municipal :

- décide d'allouer au titre de 2023 les subventions aux associations ci-dessous,

Nombre de membres

En exercice : 14

Présents : 11

Absents : 3

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 1

Associations	Subventions allouées
ACCA SAINT-VICTOR	200,00 €
ADMR LES TROIS RIVIERES	400,00 €
AMICALE BOULE	400,00 €
AMICALE POMPIERS	500,00 €
APEL	400,00 €
ASS. DE JEUNES ET D'EDUCATION	200,00 €
ASS. ESPOIR SAINT-VICTOR	800,00 €
ASS. VEUVES CRV CHEFS FAMIL	120,00 €
ASS. AIR DES CHOIX	200,00 €
ASS. CHANTELERMUZE	400,00 €
CYCLO CLUB	200,00 €
L'ECHO DE LA SERVE	200,00 €
LES ZIGOMATS	200,00 €
PREVENTION ROUTIÈRE	120,00 €
LES LOUPS DE LA CROIX DU FRAYSSE	400,00 €
US CROIX DU FRAYSSE	400,00 €
UNION RETRAITÉS PERS AGEES	500,00 €
COMITÉS DES FÊTES	400,00 €
TOTAL	6 040,00 €

- Indique que les crédits nécessaires ont été prévus au budget

- Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Secrétaire

Patrick MARGAND

Le Maire,

Alain MESBAH-SAVEL

